Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

SGAP SUD-OUEST POITOU-CHARENTES

PORTES David, Secrétaire Zone Sud Ouest *06.62.23.36.44*
GAILHARD Didier, Secrétaire Régional Midi Pyrénées *06.08.43.96.74*
MAURIN Frédéric, Secrétaire Régional Poitou Charente 07.61.85.11.56

DUREE DU TRAVAIL en régime hebdomadaire, notamment pour les Unités de soutien UOP-UAAJ

L'ADMINISTRATION, UN MODELE DU GENRE !

Notre hiérarchie nous rappelle sans cesse nos devoirs mais elle oublie bien souvent nos droits, notamment en matière de droit du travail. Souvent, les UOP ou U.A.A.J sont soumises aux décalages successifs ou aux dépassements horaires pouvant atteindre pour certaines CSP des vacations de près de 16 heures !
C'est pourquoi la F.P.I.P tient à lui rappeler qu'en la matière elle se doit de respecter :

- La durée hebdomadaire de travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne pouvant excéder :

48 heures par semaine,
et 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives.

- Le repos hebdomadaire (comprenant en principe le dimanche) ne peut être inférieur à 35 heures.

- La durée quotidienne du travail ne peut pas excéder 10 heures.

- Le repos minimum quotidien ne peut pas être inférieur à 11 heures.

- L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à 12 heures.

- Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre 6 heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de 20 minutes.

AUTRE SUJET QUI FACHE, LORS DU DEPASSEMENT HORAIRE

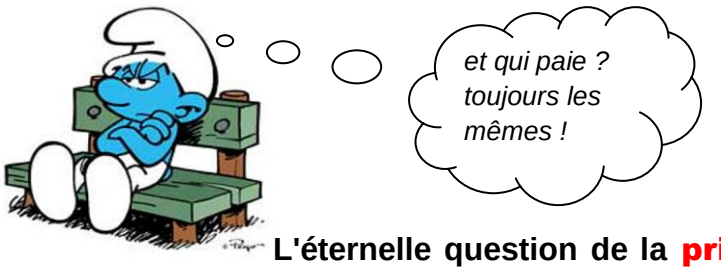

L'éternelle question de la prise en compte du repas reste souvent en suspens, voire sans réponse.!!!!

Pour tout cela, AGISSONS ensemble et REJOIGNEZ le seul syndicat qui sache mettre en avant toutes les problématiques des fonctionnaires de Police.

SERVIR ET NON SE SERVIR.

Le bureau régional POITOU-CHARENTES, le 4 juillet 2013

EUROCOP regroupe 27 pays Européens, 36 syndicats de Policiers.
EUROCOP représente 500.000 policiers et siège dans les instances Européennes